

DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE COMMUNE DE SISTERON

DMST 2025-04-14

DÉCISION DU MAIRE

<u>OBJET</u>: Aménagement intérieur « Accueil de loisirs » Lot n°5 Peinture – Sols souples

AVENANT N°1

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, notamment le 4°,

VU la délibération du Conseil Municipal, N° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant la délégation au Maire, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la compétence relative à la préparation, la passation l'exécution, le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Dans le cadre du marché pour l'Aménagement intérieur « Accueil de loisirs » Lot n°5 Peinture – Sols souples avec l'Entreprise ARC EN CIEL dont le siège se situe 17, avenue des Alpes - 05000 CHATEAUVIEUX, il est nécessaire de passer un avenant avec cette entreprise.

- Montant initial du marché public :
 - Montant HT : 6 773,00 €
 - Taux de la TVA : 20 %
 - Montant TTC: 8 127,60 €
- Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objet les travaux complémentaires à réaliser à la demande du Maître d'ouvrage comprenant, suivant le devis n° DEV-2025/04-0467 :

- Travaux supplémentaires en plafond et murs
- L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public : (Cocher la case correspondante.)

☐ Non ⊠ Oui

Montant de l'avenant :

Montant HT : 2 438,00 €
Taux de la TVA : 20%
Montant TTC : 2 925,60 €

Incidence financière de l'avenant :

■ % d'écart introduit par l'avenant : + 36 %

Mis en ligne le 19/05/2025 Å 13h59

Nouveau montant du marché public :

Montant HT : 9 211,00 €
Taux de la TVA : 20%
Montant TTC : 11 053,20 €

DÉCIDE

ARTICLE 1: de signer l'AVENANT N°1 avec l'Entreprise ARC EN CIEL.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

<u>ARTICLE 3</u>: Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le préfet des Alpes de Haute Provence et à l'Entreprise ARC EN CIEL.

Fait à Sisteron, le 19 mai 2025 Pour copie conforme Le Maire, D. SPAGNOU

99_AU-004-210402095-20250519-2024_04_14D